

N° CP 10^e/21-07
Séance du - 8 JUIN 2007

SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE

**LES ACTIONS EN FAVEUR DES COMITES DEPARTEMENTAUX,
DES CLUBS SPORTIFS ET DES TITULAIRES DU BAFA - BAFD**

La Commission Permanente du Conseil Général,


- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-10/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 - Actions Départementales en faveur du Sport,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

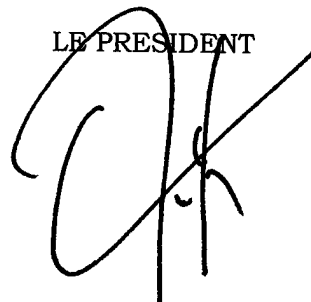
APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer au titre de sa politique sportive, les subventions départementales suivantes:

- ❖ **7 459,78 €** au titre de l'aide aux stages aux bénéficiaires figurant dans l'annexe 1 du rapport;
- ❖ **770,00 €** au Comité départemental de Basket pour l'achat de ballons dans le cadre des Mercredis de Basket – annexe 1 du rapport;

- ❖ **4 889,88 €** au titre des autres déplacements collectifs (hors forfait) pour les clubs figurant dans l'annexe 2 du rapport ;
- ❖ **8 610,00 €** au titre des frais de déplacements individuels pour les clubs figurant dans l'annexe 2 du rapport ;
- ❖ précise que ces dépenses, d'un montant total de **21 729,66 €**, seront prélevées sur le chapitre 65, nature 6574, programme E 032 du Budget départemental;
- ❖ Attribue une subvention de **4 000,00 €** à répartir entre les bénéficiaires figurant dans la liste annexe 3 du rapport, soit une somme de 100 € pour les titulaires du BAFA et 200 € pour ceux du BAFD;
- ❖ Précise que cette somme de 4 000,00 € sera prélevée sur le chapitre 65, nature 6513, programme E032 du Budget départemental.

Acte certifié exécutoire
 Réception par le Préfet **1.2. JUIN. 2007**
 Publiée le **1.5. JUIN. 2007**
 Pour le Préfet, le Président du Conseil Général
 en déléguation

 Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

 Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions